

POLE DES SOLIDARITES  
Direction Enfance – Famille  
Service Gestion des Moyens de l'ASE

Réf. à rappeler : SGM/ASE/NE/SG/22-348

**ARRETE DE TARIFICATION**  
**Arrêté portant fixation du tarif 2023**  
**Lieu de Vie et d'Accueil Le Team**

BOCA

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L 312-1 – III, R312-1 et suivants, L 313-3 (a), L.227-1 et suivants, et les articles D316-1 à 316-6 ;

**VU** la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

**VU** le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le décret n°2013-11 du 04 janvier 2013 relatif à la tarification et au financement des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles aux articles D316-1 et suivants ;

**VU** la délibération du 21 décembre 2012 de la Commission Permanente du Conseil Départemental relative à l'actualisation du guide budgétaire des lieux de vie et d'accueil (LVA) du Département de l'Aude ;

**VU** la délibération du 2 mars 2015 de la Commission Permanente du Conseil Départemental relative aux allocations octroyées aux mineurs et jeunes majeurs relevant de l'ASE ;

**VU** l'arrêté d'autorisation n°2022-01 pris par la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude en date du 20 janvier 2022 pour le Lieu de Vie et d'Accueil Le Team ;

**VU** les propositions budgétaires présentées par le responsable du Lieu de Vie et d'Accueil Le Team pour les exercices 2022 à 2024 ;

**CONSIDERANT** l'augmentation du smic horaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Sur proposition** de Madame la Directrice Générale des Services Départementaux,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Le prix de journée pour le Lieu de Vie et d'Accueil Le Team, situé 3 rue du Chardonnay à MONZE (11800) est fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à :

**190,85 €** soit

- Un forfait journalier de 159,50 € (soit 14,15 x 11,27 valeur du smic horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023)
- Un forfait complémentaire de 31,35 € (soit 2,78 x 11,27 valeur du smic horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

*Le prix de journée est indexé chaque année sur l'évolution du SMIC horaire.*

### ARTICLE 2 :

La capacité installée et financée est de 6 places.

### ARTICLE 3 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux – Cours administrative d'Appel de Bordeaux – 17 Cours de Verdun – 33074 BORDEAUX CEDEX, dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification pour le représentant de l'établissement concerné ou, pour les tiers, de sa mise en ligne sur le site internet du Département de l'Aude.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet du Département de l'Aude et notifié à l'association gestionnaire.

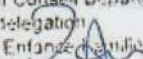
### ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services Départementaux de l'Aude et le Lieu de Vie et d'Accueil Le Team, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Porté à connaissance le : 05/01/2023

Fait à Carcassonne, le 26 décembre 2022

Pour la Présidente du Conseil  
Départemental et par délégation,

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation  
La Directrice Enfance, Jeunesse,  


**Johanna Azais**